



## L'ACTUALITÉ

# LA CRISE SANITAIRE EXACERBE L'ENJEU DES RECONVERSIONS PROFESSIONNELLES

Comment réorienter les publics touchés de plein fouet par la crise vers des métiers en tension ou des métiers d'avenir ? telle est l'équation qu'il faut résoudre au plus vite.

“

**Faciliter les transitions professionnelles est un impératif pour adapter les forces vives aux besoins du développement économique.”**

**43**

**métiers ont été identifiés par France Compétences comme étant porteurs pour l'avenir.**

La crise sanitaire qui a engendré une crise économique a, évidemment, un impact majeur sur l'emploi et ce ne sont pas les mesures de soutien exceptionnelles que le Gouvernement a prises qui pourront, seules, remédier à cette lame de fond. En effet, certains métiers seront durablement affectés par la crise et ses conséquences tandis que d'autres vont manquer cruellement de personnels qualifiés. Comment concilier ces deux réalités pour faire en sorte que le marché du travail apporte au plus grand nombre un emploi qualifié et durable ? Une équation que l'État tente de résoudre avec les partenaires sociaux, et en urgence car le taux de chômage est reparti à la hausse.

Depuis novembre dernier, la Ministre du Travail et les partenaires sociaux travaillent pour mettre au point un dispositif favorisant les transitions collectives qui est aujourd'hui prêt à être utilisé dans les territoires. L'objectif est d'accompagner les salariés dont le métier est fragilisé dans un parcours de formation solide (jusqu'à 2 ans de formation certifiante) les conduisant vers des métiers porteurs qui, pour un certain nombre d'entre eux, relèvent du bâtiment.

Malgré la crise, en effet, l'emploi se porte plutôt bien dans les entreprises du BTP et notamment dans les moins de 20 salariés. L'ACOSS et l'INSEE ont même noté une augmentation au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

D'après l'enquête menée par Pôle Emploi sur les besoins en main d'œuvre l'an dernier, 70 % des entreprises dans la construction avaient anticipé des difficultés de

recrutements. Evidemment, ces chiffres reflètent la situation « d'avant ».

Pour autant, ils témoignent d'une tendance profonde que la crise n'a pas totalement balayée, comme l'illustrent aujourd'hui les besoins de main-d'œuvre qui demeurent dans nombre d'entreprises artisanales du bâtiment ainsi que le niveau record de l'apprentissage dans nos entreprises.

France Compétences le confirme et signale plusieurs métiers du bâtiment parmi les 20 qu'elle a répertorié pour 2021 comme étant pourvoyeurs d'emplois de demain. On y trouve notamment les plombiers chauffagistes, les serruriers métalliers mais aussi les couvreurs et des profils plus ciblés comme les techniciens en installation et maintenance de systèmes énergétiques, en électronique, en rénovation énergétique.

Le financement de ce nouveau dispositif a été prévu dans le Plan de Relance (500 M€ via le FNE-Formation) et permettra, pour les TPE et PME de moins de 300 salariés, de n'avoir aucun reste à charge à supporter, les frais de formation et de rémunération de leurs salariés concernés étant pris totalement en charge par l'État.

Cette semaine, les Direccte doivent recevoir une instruction leur détaillant les modalités de « Transco », un modèle de convention avec les associations Transitions Pro qui auront la charge de gérer les demandes et un accord GPEC type pour les petites et les moyennes entreprises qui leur permettra d'utiliser le dispositif de transitions collectives.

(Suite p. 4)



## ÉCONOMIE

# RE2020 : VERS DES AJUSTEMENTS ?

On rappellera que, juste avant les fêtes de fin d'année, la CAPEB s'était associée aux architectes, négociants, promoteurs, ingénieurs, constructeurs et bailleurs sociaux pour contester les choix unilatéraux du Gouvernement conduisant à privilégier l'énergie électrique et certains matériaux pour réduire l'empreinte carbone des bâtiments avec, qui plus est, des délais de mise en œuvre de ces changements radicaux extrêmement courts, le tout sans étude d'impact sur les filières existantes

comme sur l'efficacité réelle des arbitrages faits ni même sur les surcoûts constructifs qui en découleront. Celui-ci est resté de marbre devant ce front commun ce qui nous inspire la plus grande inquiétude quant à l'éventualité d'obtenir des ajustements du contenu et des délais de la RE2020 annoncée par M<sup>me</sup> Wargon à l'occasion de la signature des chartes d'engagements entre les organisations professionnelles du BTP et l'État la semaine dernière. La CAPEB reste totalement mobilisée, notam-

ment dans le cadre des discussions qui se sont engagées cette semaine au sein du Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique.

Elle vient de signer un courrier commun avec les autres organisations de la filière construction à l'attention des ministres Pompili et Wargon (Transition écologique et Logement) leur demandant de rectifier les délais, la trajectoire, le contenu et le niveau d'exigences de la future RE2020 ([voir notre actualité ARTUR ici](#)).

## → TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : MASSIFIER POUR ALLER PLUS VITE ?

**Dans son dernier rapport « Rénover mieux, leçons d'Europe », le Haut conseil pour le climat constate que, toutes différences climatiques prises en compte, la France est l'un des pays européens où les logements sont les moins performants sur le plan énergétique.**

Le Haut Conseil pour le Climat fait donc des recommandations pour y remédier parmi lesquelles figure la massification de la rénovation énergétique du parc des logements ainsi que le renforcement du suivi et de l'évaluation de la rénovation énergétique des bâtiments et l'adossé des conditionnalités de l'aide publique à des niveaux de performance exigeants. De notre côté, nous considérons que la massification ne peut passer que par l'addition

de la multitude des interventions des artisans du bâtiment sur ces marchés. Aujourd'hui, parce que le dispositif RGE est coûteux, lourd et complexe, beaucoup d'entreprises artisanales du bâtiment choisissent de ne pas chercher à acquérir la qualification RGE tout en continuant néanmoins à réaliser des travaux de rénovation énergétique, lesquels ne sont donc pas comptabilisés par l'État. La mise en œuvre des audits au coup par coup que l'État a dénommée "qualification-chantier",

et que nous avons portée sur les fonts baptismaux, devrait permettre d'y remédier. Le Président de la CAPEB a fait observer à cet égard : « Si le marché de la rénovation continue de monter en puissance, ce nouveau parcours RGE pourra permettre d'engager davantage d'artisans dans la dynamique. S'il va au bout des trois chantiers, il ne lui restera plus qu'à monter son dossier de demande du label et à se former pour être labellisé. »



## → UN PARTENARIAT AVEC MERCEDES BENZ

**Cette semaine, la CAPEB a signé un accord de partenariat avec Mercedes Benz. Ce partenariat porte sur les véhicules utilitaires de la marque.**

Compte tenu des projets d'achat par les adhérents CAPEB de véhicules utilitaires Mercedes-Benz pour l'année 2020 (commandes passées entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020 pour une livraison à intervenir au plus tard le 31/03/2021), la société appliquera des conditions commerciales particulières au Réseau. Au-delà de ces conditions particulières,

chaque membre du réseau de Mercedes Benz demeure libre de les appliquer et chaque commande sera régie par les conditions générales de vente du Distributeur Agréé. Pour autant, le concessionnaire a accepté de faire bénéficier gracieusement les adhérents CAPEB d'un contrat d'entretien ServiceCare (Complete 36 mois 60.000 km ou 36 mois

90.000 km) qui sera valable pour tout achat d'un véhicule utilitaire par les adhérents CAPEB jusqu'au 31.12.2020.

Ces contrats d'entretien ServiceCare seront conclus directement avec la société mère et l'adhérent de la CAPEB, le Distributeur agréé intervenant dans cette opération en qualité de mandataire de Mercedes-Benz France.

## COMMUNICATION

### → LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION DE LA CAPEB SE POURSUIT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Dans le prolongement de la campagne de communication conduite au printemps 2020 pour valoriser les services et l'accompagnement des entreprises par la CAPEB, notamment pendant la crise sanitaire, la CAPEB poursuit une campagne sur les réseaux sociaux.

Le discours de cette campagne est, cette fois, davantage axé sur nos combats syndicaux : maintien de la TVA à 5,5 %, simplification du dispositif RGE, lisibilité des aides à la rénovation énergétique, audit au coup par coup, etc.

Cette campagne associée au leitmotiv « Rejoignez le mouvement » est en cours actuellement sur les Réseaux sociaux et se terminera fin janvier.

**La CAPEB s'engage  
pour simplifier l'accès  
au label RGE**

**REJOIGNEZ LE  
MOUVEMENT !**

# 11,24

## MILLIARDS

**C'EST LE MONTANT DES PGE ACCORDÉS AUX ENTREPRISES DE LA CONSTRUCTION À LA FIN 2020**

### ÉCONOMIE

#### → PGE : DES PROLONGATIONS NÉCESSAIRES

**Nul doute que les chefs d'entreprise auraient préféré faire autrement mais la crise sanitaire s'éternise et les trésoreries n'ont pas eu le temps de se redresser pour nombre d'entre eux.**

Le Gouvernement en a bien conscience et a décidé de reconduire quelques-unes des mesures exceptionnelles déjà prises.

C'est le cas des PGE qui, en principe, auraient dû commencer à être remboursés cette année. Mais la persistance des difficultés liées à l'épidémie pourrait aboutir à décaler cette

échéance d'une année supplémentaire, en tout cas pour les entreprises qui ont été fermées administrativement.

Le Ministre de l'Economie est en discussion avec la Fédération Française des Banques à ce sujet. Certains établissements bancaires ont d'ailleurs commencé à accorder ce report



aux entreprises qui le leur ont demandé. Il faut rappeler que les demandes de PGE peuvent toujours se faire, et ce, jusqu'en juin 2021, que ce soit pour un nouveau prêt ou pour un complément pour les entreprises qui n'ont pas emprunté tout ce à quoi elles avaient droit.

#### → CEE : TELLEMENT DE SIMPLIFICATIONS À APPORTER !

**La CAPEB a pointé tous les dysfonctionnements des CEE signalés par le Réseau et les a portés à la connaissance de l'administration en vue d'améliorer le dispositif.**



La gestion administrative des dossiers certificats d'économies d'énergie en décourageant plus d'un, et pour cause !

Vraiment trop de dossiers sont retournés aux artisans pour des raisons contestables : absence sur les devis et factures de la norme de mesurage de la résistance thermique « R » que les industriels ne précisent pas toujours et que les artisans ne connaissent pas, rejet des dénominations utilisées sur les devis/factures différentes de celles des fiches standardisées, rejet des adresses postales sans numéro de

voie publique, exigence d'obtention d'une validation de l'éligibilité des travaux avant même la contractualisation avec le client, obligation de fournir plusieurs fois les mêmes infos, oubli du n° de devis sur la facture ou bien mention du n° de SIRENE au lieu du n° de SIRET, et même la présence de fautes d'orthographe !

Sans compter les difficultés à prendre en compte les évolutions du dispositif au bon moment. Bref, toutes ces tracasseries sont, pour le moins, décourageantes pour les entreprises artisanales du bâtiment qui n'ont pas de secrétariat susceptible d'y passer la journée !

S'ajoute à cela l'engorgement des organismes de contrôle qui allonge considérablement les délais de versement des primes, mettant les entreprises en porte-à-faux vis-à-vis de leurs clients. Une gestion plus fluide de l'instruction des dossiers CEE est absolument nécessaire pour réduire le délai de versement des primes. Bref, il est indispensable que la gestion administrative des dossiers fasse preuve de souplesse et de pragmatisme. C'est notamment ce que nous plaçons depuis de nombreux mois auprès de l'administration et du Gouvernement.

La CAPEB déplore également les conditions de la concurrence sur les marchés éligibles aux CEE largement pénalisantes pour les entreprises artisanales du bâtiment qui n'ont pas la trésorerie suffisante pour faire l'avance des primes sur les devis remis à leurs clients.

S'ajoute à cela l'absence de complémentarité entre les contrôles exercés au titre des CEE et ceux réalisés au titre du RGE, deux dispositifs qui sont pourtant très souvent liés.

Et les changements de règles du jour au lendemain par l'administration compliquent également la vie des entreprises alors qu'il faudrait, au contraire, stabiliser le fonctionnement du dispositif. Plusieurs réunions se sont tenues avec la Direction Interministérielle de la Transformation Publique et la DGEC pour lister toutes les simplifications et améliorations qu'il conviendrait d'apporter au dispositif des certificats d'économies d'énergie. Bon nombre de propositions ont été formulées au sein d'un rapport qui a été remis au Gouvernement dont on attend maintenant l'arbitrage. Pour sa part, la CAPEB travaille à la priorisation des différentes propositions formulées afin que les urgences soient traitées au plus vite.

### SOCIAL

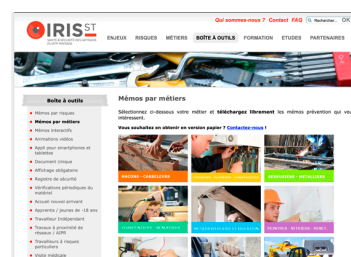
#### → SANTÉ SÉCURITÉ DES INTÉrimAIRES : L'IRIS-ST PUBLIE UN NOUVEAU MÉMO

**Le recours aux travailleurs intérimaires est fréquent dans l'artisanat du bâtiment que ce soit pour faire face à un surcroît d'activité ou pour remplacer un salarié absent pour raisons diverses.**

Ces intérimaires, mobiles par définition, sont plus que les autres exposés aux accidents. Il est donc très important de prendre les bonnes dispositions pour les intégrer correctement dans les équipes et veiller plus particulièrement à leur sécurité sur les chantiers et dans les ateliers qu'ils

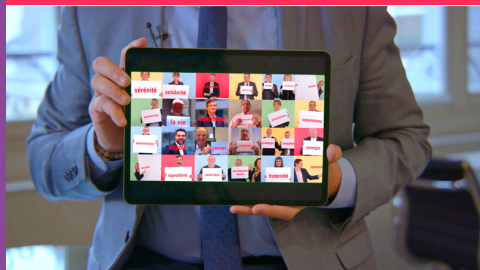
connaissent moins bien que leurs collègues. Pour ce faire, les chefs d'entreprise doivent avoir conscience que les intérimaires sont des salariés à part, que leur arrivée dans l'entreprise doit être préparée attentivement, et que certains travaux leur sont interdits. Le recours à un intérimaire suppose aussi la

signature d'un contrat de mise à disposition spécifique et souvent une formation renforcée à la sécurité. Pour préciser tous ces points, l'IRIS-ST vient de publier un mémo qu'elle a réalisé avec l'OPPBTP et Prism'Emploi. Vous pouvez le télécharger sur le site de l'IRIS-ST ([onglet Boîte à outils](#)).





**Le Président et les membres du Conseil d'administration confédéral vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2021.**



 Vidéo en ligne

## IRIS-ST

Le Conseil d'administration de l'IRIS-ST se tenait ce mardi, pour la première fois sous la présidence de Jean-Christophe Repon. La réunion a permis de faire un point sur l'activité de l'institut en 2020 au titre de laquelle il convient de souligner la forte mobilisation de l'IRIS-ST pendant l'épidémie de COVID mais aussi la création de plusieurs supports de sensibilisation (mémo risques chimiques des métiers de la pierre, mémo sur la santé et la sécurité des travailleurs intérimaires, mémo sur la gestion des déchets pour les artisans PVR) et la création d'un pack complet sur la prévention du risque poussières (un guide pratique, une vidéo). En dépit du contexte difficile, l'IRIS-ST a également mené des études pour mieux connaître

les entreprises artisanales du BTP, lancé un appel à solutions santé sécurité dans le cadre de l'étude métier avec l'UNA Serrurerie Métallerie et réalisé des actions de prévention en collaboration avec différents partenaires. Un échange a également eu lieu sur les axes stratégiques de l'Institut pour cette année et d'autre part sur la fin du label Pôle d'Innovation de l'Artisanat et ses conséquences pour l'IRIS-ST.

## COMITÉ ASAP

Jean-Christophe Repon a présidé mercredi le premier comité Actions Syndicales et Actions de Promotion dont le Conseil d'administration a décidé la mise en place dans le but de définir régulièrement les axes de lobbying syndical de la CAPEB et de coordonner en conséquence les actions de promotion et de communication de la CAPEB sur tous supports.

## BUREAU CONFÉDÉRAL

Le Bureau confédéral s'est réuni jeudi en visioconférence en vue de préparer le prochain Conseil d'administration qui se déroulera également en visioconférence le 28 janvier. L'ordre du jour prévoyait un état des lieux et une réflexion sur la stratégie de la CAPEB concernant la réforme du RGE et des certificats d'économies d'énergie et la RE2020, un point de situation sur la plateforme 360travaux, sur la mesure de la représentativité et la réforme de la santé au travail. Le Bureau confédéral a également commencé à réfléchir à l'organisation de la prochaine assemblée générale, son déroulé et la forme des

résolutions. Enfin, un point a été fait sur les questions financières (cotisations, résultat prévisionnel pour 2020, suivi de la trésorerie), sur les réflexions en cours au sein des deux groupes de travail décidés par le Conseil d'administration sur la structuration des CAPEB régionales d'une part et du Réseau d'autre part et enfin, sur le projet d'Entretiens de la rénovation et sur la transformation numérique des entreprises.

## PRESSE

Le Président de la CAPEB était invité jeudi après-midi à une table ronde organisée par le Journal du Dimanche et Europe 1 sur la rénovation énergétique. Il a pu échanger à cette occasion avec Bruna Basini, Journaliste JDD et modératrice des discussions, Philippe Pelletier, Président du Plan Bâtiment durable, Francois Pelegrin, Architecte, urbaniste et Vice-président d'AFNOR, Nicolas Doré, Chef de service adjoint de l'ADEME et Nathalie Charles, de BNPP REAL ESTATE. La Ministre du Logement Emmanuelle Wargon est intervenue en vidéo pour lancer cette table ronde qui donnera lieu à un compte-rendu publié dans le Journal du Dimanche du 24 janvier.

## SYNAMOME

Le Président de la CAPEB, accompagné de Dominique Gaspar, avait prévu de rencontrer le Président du Synamome Dominique Millet ce vendredi à la demande de ce dernier. On rappellera que ce syndicat regroupe essentiellement des professionnels de la maîtrise d'œuvre.

## L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Il s'agit d'aider les entreprises à faire un diagnostic et à identifier les emplois menacés. Ce dispositif doit soutenir l'effort de formation de ces salariés en vue d'accéder à un métier porteur localement car, en effet, la mise en adéquation des besoins et de l'offre se fera au niveau local, via des plateformes territoriales auxquelles devraient être associés les OPCO et les associations Transitions pro (ATpro). Pôle Emploi va donc avoir du pain sur la planche. Le Plan de Relance intègre 250 M€ pour renforcer ses effectifs et lui permettre d'accompagner les demandeurs d'emploi comme les entreprises qui cherchent à recruter. Mais tous les acteurs de la formation

et de l'emploi seront impliqués également : les Crefop vont devoir lister les métiers porteurs, les OPCO devront accompagner les entreprises, les opérateurs du CEP accompagneront, eux, les salariés tandis que les Directeurs animeront le dispositif avec les associations Transitions pro qui devront veiller à la fluidité des relations entre les OPCO et le CEP (Conseil en Évolution Professionnelle). Bref, tout le monde est sur le pont. Des plateformes territoriales d'appui aux transitions professionnelles permettront de coordonner de rendre visible l'offre de service des acteurs territoriaux pour les entreprises et pour leurs salariés. Elles

doivent permettre aux entreprises qui ont des besoins de main-d'œuvre de contacter celles qui ont des salariés à reconverter. Un appel à manifestation d'intérêt va être lancé ce mois-ci par l'État pour encourager le développement de ces plateformes. On rappellera ici la charte d'engagements que la CAPEB vient de signer et qui prévoit un investissement concret en faveur de l'emploi, au travers notamment d'une collaboration avec les services de Pôle emploi, des contacts déjà pris au niveau local entre les CAPEB départementales et les agences de l'opérateur public et enfin, avec les dispositifs Cap'Bat et Cré.Art.Bât® développés par la CAPEB.